

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière : Exercice
des mandats locaux

**OBJET :
MAJORATIONS
DES
INDEMNITES DE
FONCTION DES
ELUS APRES
REPARTITION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL, 2020**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2123-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire, de 9 adjoints au Maire et d'un adjoint spécial,

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à 9 adjoints, 1 adjoint spécial et 9 conseillers municipaux délégués,

Considérant la délibération du 8 juillet 2020 fixant les montants des taux des indemnités des élus.

Considérant, en outre, que la commune est chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Considérant, en outre, que commune a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine dans les 3 dernières années,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les majorations des taux des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE :

Article 1^{er} : La délibération n°2020-108 est retirée. Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est fixé tenant compte des majorations selon le tableau suivant :

**Tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus
Incluant les majorations
A compter du 27 mai 2020**

Commune de CASTELNAUDARY					
Elus municipaux	% indice terminal FP	Indemnité de fonction brute mensuelle de base	Majoration DSU	Majoration Chef-lieu de canton 15%	Total mensuel
Le Maire					
Mr MAUGARD Patrick	65,00%	2528,11	972,35	379,22	3879,68
Les Adjoints					
Mr GREFFIER Philippe	32,50%	1264,06	252,81	189,61	1706,48
Mme GIRAL Hélène	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mr DEMANGEOT François	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mme GUILHEM Evelyne	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mr GRIMAUD Bernard	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mr GUIRAUD Philippe	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mme RATABOUIL Jacqueline	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Mr VERONIN-MASSET Jean-François	16,25%	632,03	126,40	94,8	853,23
Les Conseillers délégués					
Mme BATIGNE Brigitte	13,00%	505,62	0,00	75,84	581,46
Mr ZAMAÏ Giovanni	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mme BOURREL Marie-Claude	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mr BOUILLEUX Denis	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mme ESCAFFRE Elisabeth	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mme SURRE Régine	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mr SIBRA Daniel	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mme CHABERT Sabine	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Mme GRANIER Prèscillia	8,13%	316,01	0,00	47,4	363,41
Totaux	305,54%	11 882,11	2 236,38	1 782,27	15 900,76

Article 2 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 4 : Le versement des indemnités aux taux ci-dessus sera effectif à compter du 27 mai 2020.

APPROUVE le tableau des majorations des indemnités des élus tel que présenté ci-dessus.

*ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS*

Se sont abstenus : M. PINEL Jean-Louis, M. THOMAS Guy et M. ROSSICH Thierry.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD